

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-SG-MC024

Rennes, le 25/04/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 02 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par La Ville de Rennes ;
Considérant que la Ville de Rennes organise un feu d'artifice, bief de Saint-Martin le dimanche 13 juillet 2025 ;
Considérant que cette manifestation est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au droit de la zone pyrotechnique en rive gauche est interdit à tous les usagers.

Du 13 juillet – 7h au 14 juillet 2025 – 1h

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'organisateur.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la Ville de Rennes.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON